

## PUBLIC

Membres de la délégation du personnel CSE  
Représentants syndicaux (DS,RS)

## PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis pour cette formation

## DURÉE

3 jours

## POINTS FORTS DE LA FORMATION

Formation adaptée aux entreprises de moins de 300 salariés.

Les attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Le financement est pris en charge par l'employeur L.2315-18 du Code du Travail

Formation actualisée en fonction des évolutions juridiques

## FORMATEURS

Juriste, Certifié « Qualité ICPF & PSI »  
Spécialiste en relations sociales.

## PRIX PAR PERSONNE

Suivant devis



## OBJECTIF :

- Etre un membre du CSE autonome, efficace et constructif
- Maîtriser le fonctionnement, les missions et les attributions du CSE
- Etre capable d'analyser les conditions de travail et les risques professionnels afin d'être force de proposition et d'amélioration
- Etre en mesure d'analyser les ressources financières du CSE
- Savoir élaborer une approche pragmatique et méthodique

## PROGRAMME DE FORMATION :

- Le rôle, les missions et le fonctionnement du CSE
  - Mise en place du CSE
  - Périmètre d'établissements distincts
  - Composition CSE, les élections professionnelles
  - Le fonctionnement du CSE
  - Communication lors de la 1<sup>ère</sup> réunion
  - Extension du rôle des élus en matière de négociation collective
- Les attributions et les moyens du CSE
  - Les attributions du CSE
    - Présentations des réclamations
    - Champ de la négociation
    - Droit de retrait, droit d'alerte
  - Les moyens d'actions
    - Les commissions du CSE
    - La procédure d'enquête, le recours à l'expert
    - Le délit d'entrave
  - Le conseil d'entreprise
- Le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail (RPS)
  - Le rôle économique et professionnelle
  - Les consultations récurrentes et ponctuelles (BDES)
  - Le bilan des AT/MP
  - Les principes généraux de la prévention
  - Les indicateurs et outils d'analyse, le DUERP
  - Le coût des accidents imputable aux entreprises